



THE ASSOCIATION OF FACULTIES
OF MEDICINE OF CANADA

L'ASSOCIATION DES FACULTÉS
DE MÉDECINE DU CANADA

Directives de l'AFMC pour la reprise des travaux de recherche

- 1. La sécurité des membres du corps professoral, du personnel et des stagiaires de recherche est primordiale.**
- 2. Le degré de propagation de la COVID-19 doit être stable et son taux de prévalence doit être en baisse. En outre, toute décision doit être conforme aux directives fédérales et provinciales en matière de santé publique.**
- 3. Le corps professoral, le personnel et les stagiaires de recherche doivent rester hors des lieux, à moins qu'ils ne mènent activement des travaux de recherche.**
- 4. La faculté et les départements peuvent fermer des laboratoires, des étages ou des bâtiments selon les besoins.**
- 5. Chaque faculté travaillera en collaboration avec son vice-président, Recherche, pour superviser la réouverture des programmes de recherche.**

Paramètres pour la réouverture et le maintien des programmes de recherche universitaire en cours à l'ère de la COVID-19

- 1. Maintien d'une faible prévalence ou diminution de la prévalence de la COVID-19 au sein de la collectivité**
Raison d'être - définit un état où la COVID-19 ne constitue plus une épidémie en expansion
- 2. Examen quotidien de l'exposition aux risques, des symptômes et de la température avant de se rendre sur place**
Raison d'être – permet de dépister une infection active chez une personne
Les stratégies comprennent :
 - i) Auto-contrôle à domicile et relevé quotidien
 - ii) Limiter le point d'accès au bâtiment - Personnes soumises à un contrôle des risques, symptômes +/- température au point d'entrée avec possibilité de se voir refuser l'accès
- 3. Disponibilité rapide (c'est-à-dire < 24 heures) du test de la COVID-19 sur les personnes exposées au risque ou présentant des symptômes**
Raison d'être – permet d'exclure une infection active chez une personne (c'est-à-dire qu'on présume de la capacité du système)
- 4. Réduction ou élimination de l'exposition à la COVID-19 dans le milieu de travail**
Raison d'être – permet d'éviter la contamination des milieux de vie et de travail
Les stratégies comprennent :
 - i) Réduire au minimum le recours aux transports publics et au covoiturage
 - ii) EPI – même les masques faits maison
- 5. Préserver un environnement exempt de toute trace de COVID-19 dans les bureaux et les laboratoires**
Raison d'être – l'ensemble du corps enseignant, du personnel et des stagiaires de recherche ainsi que les environnements de recherche ne doivent présenter aucune trace de COVID-19
Les stratégies comprennent :
 - i) Éloignement physique et lavage régulier des mains
 - ii) Décalage du personnel au travail (si par exemple un membre du personnel ne se trouve pas au laboratoire, il doit être hors du campus)
 - iii) Limiter le nombre de personnes pouvant se trouver dans la salle de repas à un moment donné afin de garantir l'éloignement physique
 - iv) Essuyer les surfaces avant et après utilisation (par exemple, la salle à manger, la salle de conférence, la table de laboratoire.
- 6. Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) dans les bureaux et les laboratoires, conformément aux recommandations des directives de santé publique**